

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

T A R I F

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
• 1 à 12 pages..... 200 F • 16 à 28 pages 600 F • 32 à 44 pages 1000 F • 48 à 60 pages 1500 F • Plus de 60 pages 2 000 F	• TOGO..... 20 000 F • AFRIQUE..... 28 000 F • HORS AFRIQUE 40 000 F	• Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F • Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 10 000 F • Avis d'immatriculation 10 000 F • Certification du JO 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221-37-18/221-61-07/08 Fax (228) 222-14-89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 - 27 - 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis, Communications et Annonces

Conservation de la propriété foncière et des domaines (Avis de demande d'immatriculations).....	1
Récépissés de déclarations d'associations	12
Avis de perte de titres fonciers	15

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATION ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATIONS

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations, es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de : Lomé, Tsévié, Kara, Dapaong, Sokodé, Aného, Bassar et Pagouda.

Suivant réquisition n° 22950 déposée le 08-01-2002, Mme. Anna WOLUWOLE, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 06 a 01ca situé à Lomé, connu sous le nom de Aflao Gakli et borné au nord par le lot 429, au sud par le lot n° 42, à l'est par le lot n° 433 et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23020 déposée le 25-01-2002, M. AKAKPO Silété Evariste Kodjo, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 98 ca situé à Lomé Aflao-Sagbado, connu sous le nom de Wonyome et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité DATSOMON Edoh.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23149 déposée le 15-02-2002, M. SOROFINO Wali, profession : Inspection d'enseignement du 2^e degré, demeurant et domicilié à Lomé, mandataire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 24 ca 06 situé à Lomé (Golfe), connu sous le nom de KELEGOU et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot n° 1159, à l'est par le lot n° 1167 et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme SOROFINO Adama et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23152 déposée le 15-02-2002, Mme Kéli H. ANTHONY, épouse EKLOU, profession d'enseignante retraitée, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 65 ca situé à Lomé (Golfe), connu sous le nom de Aguiarkomé et borné au nord par les propriétés Friedmund ANTHONY et DRAVIE, au sud par la rue Verdun, à l'est par Clémence ANTHONY et à l'ouest par les héritiers ADABUNU.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers Alphonse ANTHONY et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23175 déposée le 28-02-2002, Mme GBEDO Béatrice Olga, épouse KOFFI, profession de chargée d'Administration et du personnel, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 5 a 31 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 21, au sud par le lot n° 25, à l'est par une rue de 12 m et à l'ouest par le lot n° 22.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23436 déposée le 09-07-2002, M. et Mme d'ALMEIDA Messan Dyonisio, profession de directeur de Société, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une conte-

nance totale de 10 a 92 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Baguida Plantation et borné au nord par une réserve administrative, au sud par les lots n° 219 et 226, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23457 déposée le 16-07-2002, M. KPOTOGBEY Maku Etsri Agogbo, profession d'informaticien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 82 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1945, au sud par une rue de 28 m, à l'est par le lot n° 1946 et à l'ouest par un passage de 4 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23580 déposée le 02-10-2002, Mme ABOUDOU Dopé, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 18 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Baguida-Adamavo et borné au nord par le lot n° 489 A, au sud par le lot n° 491 B, à l'est par une rue de 10 m et à l'ouest par le lot n° 490.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23672 déposée le 14-11-2002, M. HOFFER Kowouvi Benjamin, profession de directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 68 a 83 ca situé à Afanyagan, connu sous le nom de Abakémé et borné au nord par la propriété Gabriel YAKA, au sud par la propriété Emile SONSI, à l'est par la propriété Totékpomowu et l'ancienne route d'Afanyagan - Agome - Glozou et à l'ouest par la nouvelle route.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23694 déposée le 29 - 11-2002, M. ANWONE Ounoh, profession d'ingénieur Génie civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Agoényivé Logopé et borné au nord par le lot n° 553, au sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'est par le lot n° 555 et à l'ouest par le lot n° 551.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23699 déposée le 29 - 11-2002, M. ANWONE Ounoh, profession d'ingénieur Génie civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone, d'une contenance totale de 12 a 70 ca situé à Bassar, connu sous le nom de Biakpabé-bas et borné au nord par les lots 295 et 297, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 294 et à l'ouest par une rue en projet de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23700 déposée le 29 - 11-2002, M. ANWONE Ounoh, profession d'ingénieur Génie civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone, d'une contenance totale de 12 a 45 ca situé à Sokodé, connu sous le nom de pangalam et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par la propriété LAISON Agbodji, et à l'est par la collectivité Pangalam.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23728 déposée le 16 - 12-2002, M. HOUNSIHOUE Koffi Avouleté, profession de fonctionnaire à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 79 ca situé à Lomé (Golfe), connu sous le nom de Hédzranawoé

et borné au nord par le lot n° 853 B, au sud par les lots 851 et 852, à l'est par le lot 860 et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. et Mme DOE Karl et M. Valérie et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23751 déposée le 16 - 01-2003, M. AGBODJAN Combey Cornelius et Mme HOUNGUES Faustina, profession de géomètre et revendeuse, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 7a 85 ca situé à AGBODRAFO, et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par les héritiers YEBOYI.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23763 déposée le 24 - 01-2003, M. LARE Nadédjo, profession de professeur à l'UL, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11a 94 ca situé à Dapaong, connu sous le nom de Nassablé, et borné au nord par les lots n° 339 et 340, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23768 déposée le 28- 01-2003, M. ADJEODA Agbeko, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 2a 95 ca situé à Lomé-Kpogan, connu sous le nom de Wegadji, et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud et à l'est par la collectivité AGBEHONOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23775 déposée le 31- 01-2003, M. BOBOE Tètèvi, profession de plombier à la retraite, demeurant et domicilié en France, majeur non interdit, jouissant de ses

droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle, d'une contenance totale de 2a 59ca situé à Lomé, connu sous le nom de Agbalépédogan, et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1099, à l'est par le n° 1106 avec TF 12662 RT et à l'ouest par le lot n° 1108.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23801 déposée le 18-02-2003, M. ALITI Akouété, mandataire de Mme Myriam Rosita, profession : adj. adm. à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé-Bè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un Polygone irrégulier, d'une contenance totale de 19a 12 ca situé à Lomé-Baguida, connu sous le nom de Adamavo, et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par les lots n° 12 et 15, à l'est par une rue non dénommée de 21 m et à l'ouest par le lot n° 9.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme Myriam Rosita et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23814 déposée le 27-02-2003, M. ASSOU Aïnin, profession d'informaticien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 70 ca situé à Lomé Agoènyivé, et borné au nord par le lot n° 759, au sud par le lot n° 761, à l'est par les lots n° 762 et 763 et à l'ouest par une rue non dénommée de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23817 déposée le 03-03-2003, M. BOUARI Faroukou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 85 ca situé à Lomé Totsivi, connu sous le nom de Gbonve et borné au nord par les lots n° 901 et 903, au sud par les lots n° 902, 904, et 905, à l'est par la route de Djidjolé de 28 m et à l'ouest par le lot n° 901.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23818 déposée le 05-03-2003, Mme FONDOUMI Agbome, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 75 ca situé à Lomé-Aflao Agbalépédogan, et borné au nord par une rue non dénommée de 8 m, au sud par la maison familiale AMETO SEPODIA, à l'est par le titre foncier n° 15186 RT et à l'ouest par le lot n° 231.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23819 déposée le 03-03-2003, Mme AGBOZO F. Mambo, épouse ATSOU, profession de comptable, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Lomé-Aflao, connu sous le nom de Wonyome, et borné au nord par le lot n° 299, au sud par le lot n° 300 bis, à l'est par le lot n° 290 et à l'ouest par une rue nom dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23820 déposée le 03-03-2003, M. BELEYI Tchaa, profession d'agent des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble, d'une contenance totale de 8 a 00 ca situé à Lomé Agoènyivé, et borné au nord par une rue de 18 m, au sud par la voie express de 70 m, à l'est par le lot n° 922 et à l'ouest par le lot n° 919.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23821 déposée le 03-03-2003, M. BYAO Tchassante, profession d'agent des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère

irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 73 ca situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Anome et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par la propriété AHIKPATI Kokouvi, à l'est par la propriété AHIKPATI Kokouvi ainsi qu'à l'ouest aussi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23825 déposée le 05-03-2003, M. ATTIBA Manu Anani, profession de directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 60 a 00 ca situé à Aneho, connu sous le nom d'ANYIMANYA et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23827 déposée le 06-03-2003, M. ETEKPO Komi Norbert, profession de maçon à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 97 ca situé à Lomé Afiao Amadahome et borné au nord par le lot n° 1027, au sud par les lots n° 1029 et 1022, à l'est par la réserve administrative spéciale et à l'ouest par la rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. ETEKPO Kossivi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23828 déposée le 06-03-2003, M. JOHNSON Anani, profession de directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 74 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Baguida et borné au nord par le lot n° 9 bis, au sud par une rue non dénommée de 30 m, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par le lot n° 7.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23829 déposée le 06-03-2003, M. ETEKPO Komi Norbert, profession de maçon à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 79 ca situé à Lomé-Afiao, connu sous le nom de Amadahomé et borné au nord par Tossou AMOUZOU, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 1037 et à l'ouest par le lot n° 1041 et la réserve affectée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23830 déposée le 11-03-2003, M. MAGNON Kossi Somabe, profession de directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 54 a 00 ca situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Sivédomé et borné au nord par la collectivité APEKE, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23831 déposée le 11-03-2003, M. MAGNON Kossi Somabe, profession de directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 62 a 03 ca situé à Lomé Sanguera, connu sous le nom de Legbasito et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées, et au sud par la propriété de SAKA Lota.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23832 déposée le 17-03-2003, Mme VIDJRO-DJATO Jeanne, profession de pharmacienne, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 03 a 67 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Tokoin Deméwuimé et

borné au nord et à l'ouest par la propriété THOMAS - FARRAH, au sud et à l'est par le TF 6738.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23833 déposée le 07-03-2003, M. GNASSINGBE Kpatcha, profession de directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 33 a 01 ca situé à Kara, connu sous le nom de TOMDE Site 1 et borné au nord par les lots n° 976 et 977, au sud par une rue non dénommée, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23834 déposée le 07-03-2003, M. ALAYI Tchao Mandjatom, profession d'administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un Polygone irrégulier, d'une contenance totale de 19 a 12 ca situé à Pya, connu sous le nom de AWIDINA et borné au nord par une rigole, au sud par une rue de haute tension, à l'est par la collectivité AGOUZOU et à l'ouest par la collectivité AGOUZOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23835 déposée le 07-03-2003, M. AGBANOUVI Agassi Kodjovi, profession de fonctionnaire à DCNC, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. AGBANOUVI K. Sébastien, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un Polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 54 ca situé à Aflao, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par le lot n° 11, au sud par une rue, à l'est par la route Lomé-Kpalimé de 34 m et à l'ouest par le lot n° 6.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. AGBANOUVI K. Sébastien et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23837 déposée le 10-03-2003, M. AKUE-

MOEVI-KOZEY Adoté M., profession d'inspecteur des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 15 ca situé à Aflao, connu sous le nom de Adidogomé et borné au nord-est par la propriété KOUMONDJI Maké, au sud et à l'ouest par une rue de 28 m et de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23838 déposée le 10-03-2003, M. AKUE-MOEVI-KOZEY Adoté Mawu-Yoto, profession d'inspecteur des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 79 ca situé à Aflao, connu sous le nom de Hetsiavi et borné au nord par une rue de 14 m, au sud-ouest par la propriété AGELEE Yawo et à l'ouest par une rue non dénommée de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23839 déposée le 10-03-2003, M. OURO-SAMA Nyntché Togué, profession de contrôleur aérien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 64 a 83 ca situé à DJAGBLE, connu sous le nom de Alégbanou et borné au nord par la propriété TENGUE et KOU DJODJI, au sud par la collectivité GAVON et la collectivité ZANKOU et à l'ouest par la propriété SOUNI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23840 déposée le 11-03-2003, M. ANTHONY Kokouvi Edy, profession d'économiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 40 ca, situé à Sanguera, et borné au nord par la collectivité AWLIME, à l'est et à l'ouest par la propriété AGBESSI Komlan et au sud par la Route Lomé-Kpalimé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle DE SOUZA Justine Imelda Adjoa Sika et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23841 déposée le 11-03-2003. M. ABIDI Kalénou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 81 ca, situé à Aflao, connu sous le nom de Avédji et borné au nord, au sud, à l'ouest par la collectivité ADJIMADO, à l'est par une rue existante de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23842 déposée le 11-03-2003. M. NYAKU Dotsè Albert, profession d'inspecteur des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Lomé Sanguera, connu sous le nom de Dékpo et borné au nord par une rue existante de 16 m, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété AHLABLE Atidéka.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. KOUNAKEY Kafui et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23843 déposée le 12-03-2003. M. ADJA Morou, profession de notaire, demeurant à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 01 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par le lot n° 1483 A, au sud par le lot n° 1480, à l'est par un dégagement et à l'ouest par le lot n° 1477.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme YAKADJENE Baké et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23845 déposée le 11-03-2003. Mme MAVOR Tetey AGBODAN, profession de Professeur demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 00 ca, situé à

Agoè-Nyivé, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par une voie express de 70.000, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par le lot n° 253, et à l'ouest par le lot n° 251.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23846 déposée le 11-03-2003. Mlle LAWSON Akouété Séfako, profession de Secrétaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 75 a 05 ca, situé à VAKPO connu sous le nom de Agbédjigbé et borné au nord par TAGBO Logodo, au sud par la propriété AZAGLO Messan, à l'est par VIZA Dokli, à l'ouest par AHONDO Komlan.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à LAWSON Dosseh Maghou et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23848 déposée le 12-03-2003. Mme AGBOTSE Akuvi Sélom, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 97 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le lot N° 1183, au sud par le lot 1181, à l'est par une rue non dénommée de 16 m, à l'ouest par le lot N° 1175.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23849 déposée le 12-03-2003. M. KOKODOKO Folly David Elpidio, profession d'analyste programmeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 01 a 54 ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Kpétsumé et borné au nord par la collectivité DJELOU LOKPOENOU, au sud par la propriété FIAGBALO Jeanette, à l'est par la Route Nationale n° 1 et à l'ouest par la propriété BISSOUATSOU.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme KOKODOKO Madéoe et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23850 déposée le 13-03-2003. M. AMELETE Botchonessa, profession de secrétaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeure non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 56 ca, situé à Agoènyivé, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par le lot n° 1481, au sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'est par une rue de 12 m et à l'ouest par les lots n° 1484 et 1486.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23851 déposée le 13-03-2003. M. DETOH Messan André, profession de directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 03 ca, situé à Aflao Yokoe, connu sous le nom de Agblégan et borné au nord, au sud et à l'est par la propriété AGBELESSESSI, et à l'ouest par une rue existante de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23852 déposée le 13-03-2003. Mme LAWSON Nadou, épouse GBEGNEDJI, profession de sage Femme, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 18 a 00 ca, situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Apédokoè et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par les héritiers ADJAKLI.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à LAWSON-AHLUIVI Latévi Henri et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23854 déposée le 13-03-2003. M. AWISSI Dayoka, profession de microbiologiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1ha 02 a 81 ca, situé à Tsévié Dalavé, connu sous le nom de Séouvé et borné au nord par la propriété AWISSI Dayoka, au sud par la route Adeti-Kopé Avéta, à l'est par Akpama Miwodji et à l'ouest par Miwodji.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23855 déposée le 13-03-2003. Mlle LAWSON Akouété Séfako, profession de secrétaire bureautique, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 15 a 82 ca, situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Fiovi et borné au nord par les lots n° 195 et 196, au sud par une rue en projet de 16 m, à l'est par le lot n° 198 et à l'ouest par le lot n° 193.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à LAWSON MAGHOU DOSSEH et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23856 déposée le 14-03-2003. M. ASSIH Médissimbou Olivier, profession de mécanicien, demeurant en Allemagne et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 92 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au nord par la propriété ABALO, au sud, à l'est et à l'ouest par trois rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23857 déposée le 14-03-2003. M. BATCHASSI Essosolem, profession de docteur en médecine, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 78 ca, situé à Lomé Agoènyivé et borné au nord et à l'ouest par deux rues non dénommées, au sud par le lot n° 213 et à l'est par le lot n° 211.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23858 déposée le 14-03-2003. M. ATSOU-DZINI Séménou Kossi, profession d'agent de Banque, demeurant et domicilié à Dakar (Sénégal), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme

d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 70 a 67 ca, situé à Djagblé Hlankopé, connu sous le nom de Bavédji et borné au nord par la collectivité AGBÉMÉDJI, au sud par la collectivité AMÉDJOASSOU, à l'est par la collectivité Baragbon et à l'ouest par la collectivité AMOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23859 déposée le 17-03-2003. M. JOHNSON Ansah Mawuli, profession de propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 70 ca, situé à Lomé Baguida, connu sous le nom de Avépozo et borné au nord par une rue en projet de 14 m, au sud par le lot n° 34, à l'est par le lot n° 26 bis et à l'ouest par le lot n° 25.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23860 déposée le 17-03-2003. M. ADJRI Kodjo, profession de laborantin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 99 ca, situé à Lomé Agoényivé, et borné au nord et à l'est par deux rues non dénommées, au sud par le lot n° 754 et à l'ouest par le lot n° 755.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23861 déposée le 18-03-2003. M. SIVOMEY Jacques Vioto Kpélagbé, profession de directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Lomé-Tokoin, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 62, au sud par une rue non dénommée de 34 m, à l'est par le lot n° 7 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société HEISTAL-France SARL et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23863 déposée le 17-03-2003. M. ARMERDING Eric Kouakou, profession : fonctionnaire à la retraite, demeurant et domicilié au Ghana, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 13 ca, situé à Lomé Adawlato, et borné au nord par la rue Notre Dame des Apôtres, au sud par la Mission Catholique, à l'est par la rue d'Italie et à l'ouest par la Mission Catholique.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers : Stéphan ARMERDING Koakou Heinrich Savoir : M. Eric Kouakou ARMERDING. Mme Olga Frieda ARMERDING, épouse LAWSON Dionys ; Mme Lydie Constance Adjoavi CODJIA née ARMERDING ; Mme Généviève Adjoa Sika GUNN née ARMERDING ; M. Georges Kouakou ARMERDING ; Mlle Sylvia Akouavi ARMERDING ; M. Louis Henri Yao ARMERDING et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23864 déposée le 19-03-2003. M. AKPADJRA Kodjo Djivon, profession d'agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 52 ca, situé à Lomé Aflao connu sous le nom de Telessou, et borné au nord et au sud par la propriété PODJAGBO Agbossou, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par une voie express de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. KEKE Anoumou Kokou et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23865 déposée le 19-03-2003. Mlle EKOUE Dédé Agna, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 01 ca, situé à Lomé Aflao Batomé et borné au nord par le lot n° 27 bis, au sud par le lot n° 34, à l'est par une rue projetée de 16 m, et à l'ouest par le lot n° 26.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23866 déposée le 19-03-2003. M. AWADE Tagba Kouma, profession d'ingénieur de Radio, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7a 49 ca, situé à Kara-Tomdè et borné au nord par le lot n° 22, au sud par le lot n° 26, à l'est par la route Kara-Lama Kolidè de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23867 déposée le 19-03-2003. M. KOUDAHE Kossi, profession de directeur de COOPEC-SOLIDARITE, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 36 a 03 ca, situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Sivédomé et borné au nord par la collectivité HOLO Avla, au sud, à l'est et à l'ouest par trois rues existantes.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la COOPEC SOLIDARITE et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23868 déposée le 20-03-2003. Mme AMOUSSOU-KOUE TETE Koko Liligan, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 1 a 33 ca, situé à Lomé Assivito et borné au nord par le TF n° 995 T.T., au sud par un lot non numéroté, à l'est par le TF : n° 519 T.T. et à l'ouest par la rue de l'église.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23869 déposée le 20-03-2003. M. AGBENDA Amana, profession d'inspecteur des Douanes, demeurant à Agoènyivé Anoué et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 ha 32a 99 ca, situé à Tsévié Mission Tové Kpèdomé, connu sous le nom de Tsonakey-Kopé et borné au nord par la propriété AFOLA, la collectivité DJAMESSI, au sud par les collectivités SOWOU-KOKOU Georges, SOGLO, GBÉMOU, TSONAKEY, à

l'est par la collectivité DJAKOU ATITSO et à l'ouest par la propriété NOUWOZAN

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23870 déposée le 24-03-2003. M. TSAKPO Koku, profession de mécanicien, demeurant à Hédzranawoé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05 a 58 ca, situé à Djablé Hlaupé et connu sous le nom de Alégbanou et borné au nord par la route Adetikopé-Djablé, au sud par la collectivité Amou, à l'est et à l'ouest par la collectivité AGBI AGBEMEDJI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23873 déposée le 24-03-2003. M. AGBOVI Kodzo Jonathan, profession de huissier de Justice, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 71a 37 ca, situé à Lomé-Aflao, Sagbado, connu sous le nom de Klémé-Yévépé et borné au nord, par la propriété HOUMA Nyamé, au sud par la propriété Agbénoxévi, POASSIAKO, à l'est par la propriété AGBOVI et à l'ouest par la propriété HOUMA Nyamé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23874 déposée le 26-03-2003. M. ADJETE Viagbo, profession de directeur ACI-TOGO, demeurant à Bè-Kpota et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Lomé-Agoè connu sous le nom de Awonkoui et borné au nord par le lot n° 176, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues de 28 m et 16 m, à l'est par les lots n° 179-180.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23942 déposée le 20-04-2003. Mme PARAISO Ablewa, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06 a 36 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Adéti-Kopé et borné au nord par une rue non dénommée de 18 m, au sud, à l'est et à l'ouest par les lots n° 684, 686, et 682.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23875 déposée le 26-03-2003. M. ADJETE Viagbo, profession de directeur ACI-TOGO, demeurant à Bè-Kpota et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 01 ca, situé à Lomé-Agoè, connu sous le nom de AWONKOUI et borné au nord par les propriétés 180, 181, au sud par une rue de 28 m, à l'est par le lot n° 183 et à l'ouest par les lots n° 177-178.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23876 déposée le 26-06-2003. M. MASSINA Yotrofeï, profession d'officier de Gendarmerie, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 52 a 60 ca 48, situé à KEMERIDA, connu sous le nom de Kémériida et borné au nord par la nationale Kétau-Kémériida de 30 m, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité ATELABA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23877 déposée le 26-03-2003. M. MASSINA Yotrofeï, profession d'officier de Gendarmerie, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 38 ca, situé à Kara, connu sous le nom de TOMDE SITE 1, et borné au nord et à l'ouest par le lot n° 1436, au sud et à l'est par des rues de 14 m - 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23881 déposée le 27-03-2003. M. APPOH Kodjo Tsoménya, profession d'aviculteur, demeurant et domicilié à Lomé-Djidjilé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 42 a 69 ca, situé à Lomé-Aflao-Sagbado, connu sous le nom de Logoté et borné au nord et à l'ouest par la propriété VIADENOU Koffi, au sud par la propriété MITA Mihesso et à l'est par la propriété KAGLAN ASSO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23885 déposée le 27-03-2003. Mme AJAVON Dédé Sonadji, profession de commerçante, demeurant à Agbalépédogan et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 40 ca, situé à Lomé Agoè, connu sous le nom de Houmbi-Avéyéme et borné au nord par les lots 1596, 1597, au sud par les lots n° 1600, 1601, à l'est et à l'ouest par les rues de 12 m - 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23886 déposée le 28-03-2003. Mme AMUZUN Adjoa Florentia, profession de ménagère, demeurant à 95190 Goussainville et domiciliée en France, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par une rue de 14 m, au sud par le lot n° 230, à l'est par le lot n° 232 et à l'ouest par le lot n° 228.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23887 déposée le 28-03-2003. Mme DJILAN YEKPLE Akpédzé Afi, profession de conseillère Pédagogique, demeurant et domiciliée à Sokodé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togo-

laise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord, au sud par des rues de 14 m - 24 m, à l'est par la collectivité DZADU et à l'ouest par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23891 déposée le 03-04-2003. Mme ALAMA Akouvi, née KOKOYI, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 15 a 01 ca, situé à Lomé Agoè, connu sous le nom de Zone Centrale Nord-E2 et borné au nord et au sud par les lots n° 194, 196, à l'est par une rue de 16 m et à l'ouest par une rue de 50 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23892 déposée le 03-04-2003. M. AKAKPO Edo Dodji, profession d'imprimeur, demeurant à la résidence du Bénin et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 07 a 71 ca, situé à Lomé Aflao, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'ouest par des rues de 12 m - 18 m, au sud et à l'est par les lots 42 et 44.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23893 déposée le 02-04-2003. M. TANNOUS Toni, profession de directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 01 a 55 ca, situé à Anfoin ANEHO, connu sous le nom de Anfoin Assogba-Kondji et borné au nord par la route Anfoin-Aklakou, au sud par la route Anfoin-Adoukwoé, à l'est par les propriétés AFANOU Kokou et SENA Kokou et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société MYAH-TOGO-SARL et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits

ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23906 déposée le 11-04-2003. M. DE SOUZA Kwami Galley, profession d'intendant militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 41 a 27 ca, situé à Lomé Klobatémé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klobatémé et borné au nord par une rue de 18 m, au sud par une rue de 18 m et une rue de 14 m, à l'est par une rue de 16 m et à l'ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

P. le conservateur de la propriété foncière P.O.
Dotsè Kodjo NYAKU.

RECEPISSES DE DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

N° 0278 / MISD-SG-DAPSC - DSC du 06/03/003

Dénomination : «ASSAINISSEMENT - EAU POTABLE - AGRICULTURE ELEVAGE» (2AE)

Siège : Lomé - TOGO

Buts : - Apporter conseil et assistance technique à la réalisation des projets visant à améliorer les conditions de vie des populations en matière d'assainissement, d'eau potable, d'agriculture et d'élevage;

- Exécuter des projets sans discrimination de race ni de religion se rapportant à l'assainissement, à l'alimentation en eau potable, à l'élevage, à l'agriculture, à l'élevage, à l'agriculture et à l'environnement ;

- Sensibiliser les populations sur les comportements, les pratiques liées à l'utilisation de l'eau pour la promotion de la santé de l'homme.

Lomé, le 06 mars 2003

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO

N° 0354 / MISD - SG - DAPSC - DSC du 7/4/2003

Dénomination : «FONDATION OLANGI-WOSHO» (F.O.W)

Siège : Lomé - TOGO

Buts : L'Association a pour but de réaliser des actions éducatives, spirituelles, sociales et humanitaires.

Lomé, le 07 avril 2003

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO

N° 0355 / MISD - SG-DAPSC-DSC du 7/04/2003

Dénomination : «CENTRALE D'ACTION ET D'AIDE
AU DEVELOPPEMENT» (CA.A.D)

Siège : OKOU (P/WAWA) - TOGO

Buts : L'Association a pour but de prôner l'union, la solidarité, l'entraide, l'égalité et l'équité entre les populations ;

- d'assurer leur socio-économique.

Lomé, le 07 avril 2003

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO

N° 0356 / MISD / SG-DAPSC-DSC du 08/04/2003

Dénomination : FOYER GRACIA - THERESA AU SECOURS
DES ENFANTS MISEREUX (FOYER G - T SEM)

Siège : Sotouboua (P / SOTOUBOUA) - TOGO

Buts : - Redonner un foyer aux enfants orphelins, abandonnés et miséreux par leur prise en charge.

- Œuvrer pour un développement humain durable et intégral des enfants abandonnés et miséreux.

- Promouvoir les droits et intérêts des enfants abandonnés et miséreux.

Lomé, le 08 avril 2003

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO

N° 0387/MISD-SG-DAPSC-DSC du 15/4/2003

Dénomination : «GESTION DURABLE DE
L'ENVIRONNEMENT SAIN» (GEDES)

Siège : Lomé - Togo

Buts : - Promouvoir une gestion urbaine pour la protection d'un environnement humain ;

- Organiser une mobilisation sociale pour la santé communautaire et familiale des villes et villages pour une meilleure qualité de la vie ;

- Amener les communautés de base à la prise en charge et à la réalisation de la nature.

Lomé, le 15 avril 2003

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO

N° 0388/MISD-SG-DAPSC-DSC du 15/4/2003

Dénomination : «CENTRE INTERANTIONAL
OPHTHALMOLOGIQUE OPTIQUE
SAINT PAUL» (CIOO-St. Paul)

Siège : Lomé - Togo

Buts : - Disposer favorablement des lunettes médicales au public en général ;

- Permettre à toutes les couches sociales et plus particulièrement les plus déshéritées d'accéder facilement à moindre coût aux verres médicaux et montures.

Lomé, le 15 avril 2003

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO

N° 0388/MISD-SG-DAPSC-DSC du 15/4/2003

Dénomination : «CENTRE DE FORMATION ET
D'APPUI AUX INITIATIVES DE
BASE» (C. F. A. IB.)

Siège : Lomé - Togo

Buts : - Lutter contre le sous-développement et favoriser l'épa-

nouissement de l'être humain ;

- Alphabétiser, former et recycler les populations rurales ;
- Rechercher les bourses d'études et organiser les vacances utiles ;
- Promouvoir la santé pour tous.

Lomé, le 15 avril 2003

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO

N° 0390/MISD-SG-DAPSC-DSC du 16/4/2003

**Dénomination : « EGLISE DE PENTECOTE
INTERNATIONALE DU TOGO »**

Siège : Lomé - Togo

Buts : - Propager l'évangile comme le Seigneur Jésus Christ l'a ordonné ;

- Gagner des âmes pour le Seigneur Jésus Christ ;
- Promouvoir la formation spirituelle et pastorale et l'œuvre missionnaire ;
- Veiller à l'épanouissement de ses membres par une pratique correcte des principes bibliques ;
- Assurer un enseignement correct et une meilleure compréhension de la Bible à ses membres.

Lomé, le 16 avril 2003

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO

Avis est donné de la déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (TOGO), le 28 mars 2003, sous le numéro TOGO LOME 2003 E 036 de la constitution d'une succursale dénommée « **AMANI TRADING COMPANY** » par abréviation « **ATC** » dont le siège est à Lomé (TOGO) en zone portuaire B. P. 13.991 et ayant pour objet au TOGO et à l'étranger, le commerce général, import-export, toutes opérations généralement quelconques pouvant concerner directement ou indirectement l'achat, la vente, l'échange, l'importation de tous produits, marchandises, denrées, objet de

toute nature et de toutes provenances ; et les transports internationaux ; l'achat et la vente des matériaux de construction, la quincaillerie ; et généralement toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social.

Durée de la Société : 99 ans à compter de son immatriculation

Représentant : Monsieur Adel Mohamad CHOMAN

Avis est donné de la déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (TOGO), le 28 mars 2003, sous le numéro TOGO LOME 2003 B0307 de la constitution d'une Société à Responsabilité Limitée dénommée « **DEL AGRO TOGO** » au capital de 1.200.000 Francs CFA dont le siège est à Lomé, (TOGO) Ramco, 191, Avenue de la Libération B. P. 30232 et ayant pour objet : au TOGO et à l'étranger, la production agricole de produits biologiques, l'exploitation agricole de produits biologiques, l'importation et l'exportation de produits issus de l'agriculture biologique, le commerce de gros de produits issus de l'agriculture biologique, le commerce de détail de produits issus de l'agriculture biologique, la distribution de produits issus de l'agriculture biologique, la transformation de produits issus de l'agriculture biologique. L'acquisition, l'exploitation, la vente, la prise à bail de terres culturales. Et généralement toutes opérations commerciales, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension et le développement.

Durée de la Société : 99 ans à compter de son immatriculation.

Gérant : Mademoiselle Ablavi Mawena AGBEVIADÉ

Avis est donné de la déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (TOGO), le 07 février 2003, sous le numéro TOGO LOME 2003 B 0087 de la constitution d'une Société à Responsabilité Limitée dénommée « **SERVICE PLUS** » par abréviation « **SP** », au capital de 2.000.000 de Francs CFA dont le siège est à Lomé, (Togo) 112 rue des Cocotiers, B.P. 12749, et ayant pour objet au Togo et partout ailleurs : Le commerce général, l'Import-Export de matériels de nettoyage, l'entreprise de nettoyage industriel et domestique, les prestations de services en matières d'intérim, de surveillance, de gardiennage, de bureautique et de secrétariat. Et plus généralement toute opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes.

Durée de la Société : 99 ans à compter de son immatriculation.

Gérant : Madame Adjoa-Sika Annie GONCALVES, épouse GBADOE.

AVIS DE PERTE DE TITRES FONCIERS

Avis est donné au public de la perte du certificat d'Inscription hypothécaire prise sur le titre foncier N° 3202 T.T, appartenant à dame Pauline Télé JOHNSON, née FUMEY, revendeuse à Lomé, pour une valeur de 600.000 F au profit de l'UAC-TOGO.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la modification des Status de la Société « ZJO LOGISTIQUES » SARL, enregistré à Lomé (TOGO), Direction générale des Impôts, Folio 76 N° 735 Vol 6/02, le 19 Novembre 2002 et immatriculé au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) sous le Numéro 2003 M 0323 du 31 Mars 2003.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 762 T.T, Vol V, F° 37 appartenant à M. BABADJIKOU Etienne, secrétaire trésorier de la SIP à Lama-Kara.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 3957 R.T appartenant à M. Hubert GBEDEY, mesuisier au CFT, demeurant à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte du Titre Foncier N° 2964 inséré au livre foncier du Territoire Togolais, volume XVI, F° 41 appartenant à Monsieur Answin AFATSAWO, Agent d'assurance, demeurant à Lomé.

Pour deuxième Insertion

Avis est donné au public de la perte du Titre Foncier N° 12820 de la République Togolaise appartenant à Monsieur James Yawovi ASSILA, Colonel des Forces Armées Togolaises, demeurant à Lomé Tokoin, Camp militaire.

Pour deuxième Insertion

Avis est donné au public de la perte du Titre Foncier N° 16113 de la République Togolaise, appartenant à Monsieur DJONDO Baky Agbété, Comptable, demeurant à Abidjan (COTE D'IVOIRE).

Pour deuxième Insertion

Avis est donné au public de la perte du Titre Foncier N° 9861 inséré au livre foncier de la République Togolaise, volume L, Folio 132 appartenant à Monsieur KODJOVI Kouma Céphas,

Brigadier de Police, demeurant à Lomé.

Pour deuxième Insertion

Avis est donné au public de la perte du Titre Foncier N° 18.520 de la République Togolaise, vol XCIII, F° 172 appartenant à Monsieur TSOGBE Koffi, demeurant et domicilié à Lomé.

Pour deuxième Insertion

Avis est donné au public de la perte du Titre Foncier N° 761 du Territoire du Togo, vol V, F° 36 et 779 du Territoire du Togo, vol V, F° 54, appartenant à Monsieur FUMEY Arnold, demeurant et domicilié à Lomé.

Pour deuxième Insertion

Avis est donné au public de la perte du Titre Foncier N° 10409 RT vol. L III F° 67 appartenant aux héritiers de feu Madame DJADOO Justine : Messieurs Fridolin ZUPITZA et Gerson Kodjo MORNAY, d'une parcelle de terrain urbain bâti sis à Lomé, ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de (1a 96 cas), limitée au nord par le surplus du titre Foncier N° 188, au sud et à l'est par des ruelles et à l'ouest par la rue de l'Eglise.

Pour deuxième Insertion

Avis est donné au public de la perte du certificat d'inscription hypothécaire du titre foncier n° 10104 RT d'un montant de 4.000 000 FCFA au profit de l'UTB au nom de Monsieur Fritz Komlanvi AHNERT.

Pour deuxième Insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier N° 926 TT, vol V, F° 201 appartenant au capitaine ABOU, Transporteur demeurant et domicilié à Sokodé.

Pour deuxième Insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier N° 16649 RT, vol LXXXIV, F° 97 appartenant à Mme de SOUZÁ Bayi, Institutrice demeurant et domiciliée à Lomé.

Pour deuxième Insertion

Avis est donné au public de la perte du Titre Foncier N° 15927 RT, Vol L XXX, F° 175 appartenant à M. Danson KOFFI KOUDEGNE, transitaire à la Honda civic demeurant et domicilié à Lomé.

Pour deuxième Insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 618 du cercle de Lomé appartenant à M. Jérôme AHAMADAH.

Pour deuxième Insertion

Avis est donné au public de la perte du Titre Foncier N° 14260 RT, Vol. LXXII, F° 109 au nom de M. ZEKPA Dayi, instituteur demeurant à Anfoin.

Pour deuxième Insertion

AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

Le capital social qui est actuellement de un million (1.000.000)

est porté à cinq millions (5.000.000) francs CFA.

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Les activités d'importation et d'exportation sont supprimées.

La Société aura à compter de ce jour comme activité principale le TRANSIT avec toutes ses opérations annexes.